

MULTI-DONOR TRUST FUND FOR
UN ACTION AGAINST SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

TEAM OF EXPERTS: RULE OF LAW/SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

FINAL NARRATIVE REPORT COVER PAGE

| | |
|---|--|
| <p>Participating UN Organization(s): DPKO, OHCHR, UNDP</p> | <p>Project¹ Title: Team of Experts support to the implementation of the Democratic Republic of Congo Joint Communique on addressing sexual violence</p> <p>Project Number: UNA035</p> |
| <p>Focal Point of the Participating UN Organization(s): UNDP, DPKO, OHCHR</p> <p>Name: Innocent Balemba Zahinda Title: Team Leader – Team of Experts</p> <p>Address: Team of Experts: Rule of Law/Sexual Violence in Conflict/Office of the SRSG on Sexual Violence in Conflict United Nations Secretariat 42nd Street & 1st Avenue New York, NY 10017, USA</p> <p>Telephone: +1 212 963 4311 (office) +1 646 371 7703 (mobile) Email: zahinda@un.org</p> <p>Name: Alfredo Teixeira Title: Deputy Country Director / Program Address: UNDP Immeuble Losonia, Blvd. du 30 Juin B.P. 7248 Kinshasa, DRC</p> <p>Telephone: +243 972 658 673 Email: alfredo.teixeira@undp.org</p> <p>Name: Alejandro Alvarez Title: Team Leader, Rule of Law, Justice Security, and Human Rights</p> <p>Address:</p> | <p>Report Number:</p> <p>Project Location(s): Democratic Republic of Congo</p> |

¹ The term “project” is used for projects, programmes and joint programmes

| | |
|--|---|
| <p>UNDP Bureau for Policy and Programme Support One United Nations Plaza New York, NY 10017</p> <p>Telephone: 212-906-5942 Email: alejandro.alvarez@undp.org</p> | |
| <p>UN Action pillar of activity:</p> <p><input type="checkbox"/> Advocacy <input type="checkbox"/> Knowledge building <input checked="" type="checkbox"/> Support to UN system at country level</p> | <p>Reporting Period: 1/04/2015 – 31/12/2016</p> |
| <p>Project Budget: USD 1,985,701</p> | |

| | |
|---|--|
| <p>List Implementing Partners:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participating UN Organization(s) <ul style="list-style-type: none"> ○ UNDP ○ BCNUDH ○ MONUSCO • Other International Organization(s) • National (government, private, NGOs & others) <ul style="list-style-type: none"> ○ Bureau du représentant personnel du chef de l'Etat ○ Commission spéciale du Sénat | <p>Project Coverage/Scope: DRC Zones affectées par le conflit</p> |
|---|--|

| |
|---|
| <p>Project Duration/Closed Project:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide the project duration. 15 month • Report on budget revisions and extensions and provide the new dates. • Indicate if the project has been operationally closed during the reporting period. |
|---|

TEAM OF EXPERTS: RULE OF LAW/SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

Final Narrative Report

I. Background

Purpose

Le projet contribue aux résultats suivants du CPD (1), de l'UNDAF (3) et 5 directement liés au projet (3).

1. **CPD:** L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cibles.
2. **UNDAF:** Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC
3. **Les résultats suivant sont directement visés par le projet:**
 - Produit 1: Des cas de violences sexuelles en temps de conflits sont instruits et jugés de manière équitable, conformément à la législation en vigueur ;
 - Produit 2: Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de violences sexuelles ;
 - Produit 3: Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents ;
 - Produit 4: Le Bureau du Représentant personnel assure le soutien et le renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences
 - Produit 5: Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre

The Team of Experts in the DRC

L'Équipe d'experts, conformément au mandat lui confié par la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui consiste à se déployer «dans des zones en situations particulièrement préoccupantes en ce qui concerne la violence sexuelle dans les conflits armés», pour appuyer les autorités nationales, en vue de renforcer l'état de droit ", a identifié la RDC comme l'un des pays prioritaires pour un soutien et une assistance ciblés.

Le 30 mars 2013, le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a signé un communiqué conjoint avec l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. L'Équipe d'Experts sur l'état de droit et la lutte contre les violences sexuelles a été invitée à appuyer La mise en œuvre de ce communiqué conjoint.

Le TOE a collaboré avec les autorités de la RDC afin de renforcer les capacités nationales de lutte contre la violence sexuelle et d'assurer l'appropriation nationale et son leadership dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles liées au Conflit.

Conformément à son mandat et aux priorités définies dans le cadre du Communiqué Conjoint, le Team of Expert s'emploie à lutter de manière durable contre l'impunité des violences sexuelles liées au conflit en

appuyant la mise en place d'un cadre juridique solide, institutions et des mesures de protection des victimes et les poursuites des auteurs présumés conformément aux normes internationales.

En définitive, ces actions contribueront à renforcer la confiance dans le système judiciaire des Congolais et à réduire les futurs incidents de violence sexuelle.

Implementing partners, roles and responsibilities, and their interaction with the Participating UN Organizations

Afin d'assurer une exécution minutieuse du projet dans les délais et suivant les modalités fixées, les partenaires du projet se sont accordés de confier au **PNUD** la coordination globale, la gestion des ressources financières allouées ainsi que la consolidation des rapports soumis par les parties et transmis au bailleur dans les délais précisés dans l'accord. Par ailleurs, le PNUD était en charge de la mise en œuvre des activités 1.2 et 1.3 du produit 1.

Conformément à son mandat le **BCNUDH** était en charge de la mise en œuvre des outputs 2 et de l'activité 1.1 figurant dans l'output 1.

La **commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit** était quant à elle, responsable de la mise en œuvre de l'output 3.

Le **Bureau du Représentant personnel du Président de la République** chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants avait pour sa part, la charge de la mise en œuvre de l'output 4.

Enfin, la **commission des FARDC** chargée de la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles avait la responsabilité de la mise en œuvre des activités de la composante 5.

Durant l'exécution du projet, l'**équipe d'expert des Nations unies** « Etat de Droit et violences sexuelles en période de conflit » a apporté une assistance technique en concertation avec les agences d'exécution.

II. Resources

Le projet a été financé de la manière suivante :

- PNUD: 50.000\$
- ToE: 175926
- Japan: 1748000\$

Le projet était élaboré pour une durée d'une année allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016. Il a été prolongé sans coût jusqu'au 31/12/2016.

III. Implementation and Monitoring Arrangements

Implementation

Il était prévu dans le PRODOC que le PNUD, assure la supervision globale des activités du projet et sa gestion financière. Pour ce faire un Chef de Projet devait être recruté. Il a été recruté en avril 2016 et basé à Goma suite au fait que la grande partie d'activités se réalisent dans la partie Est du Pays.

La gestion des fonds alloués a été régie suivant les règles et procédures financières du PNUD, en fonction des plans de travail annuel établie par chaque entité de mise en œuvre. Les outputs 1,2, 3 et 5 ont été mis en œuvre selon la modalité d'exécution DIM tandis que l'output 4 a été soumis à la modalité NIM.

Monitoring

Le monitoring du projet a été assuré, selon les procédures du PNUD, par le chef de projet en coordination avec l'Unité Programme et Assurance Qualité (UPAQ) du PNUD.

Le PRODOC prévoyait une matrice d'indicateurs relatif à chaque output devant faire l'objet d'un suivi régulier afin d'améliorer le pilotage du projet, d'assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes et de dégager des leçons apprises.

Par ailleurs, le BCNUDH et le Conseil Supérieur de la Magistrature ont mis en place un comité pédagogique chargé de faire le suivi et l'évaluation des actions relatives au déploiement des femmes magistrats au sein des parquets civils à l'Est du Pays.

Assessments, evaluations and studies undertaken during the project

Durant l'exécution du présent projet, il n'y a pas eu d'évaluations externes mais la réalisation d'une étude sur portant sur un sondage de perception des communautés sur la justice et les violences sexuelles.

Ce sondage démontre une progression de la confiance de la population en la justice militaire. Bien que la méfiance demeure grande, durant la période de juin 2015 à Juin 2016 au cours de laquelle on constate une progression de 8% de la confiance en la justice militaire.

IV. Results

Comme mentionné ci-dessus, le projet vise 5 résultats correspondant aux cinq produits. Les actions ont contribué à l'amélioration de la perception du rôle de l'état dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles.

De manière générale la perception de la population dans les efforts du gouvernement à assurer ses attributs dans le domaine de la justice demeure négative. Mais cette étude démontre que la population considère que le domaine où l'Etat fait le plus d'efforts est celui de la lutte contre les violences sexuelles (35% alors que tous les autres domaines sont évalués en dessous de ce pourcentage).

Ci-après les actions réalisées sous chaque produit.

PRODUIT 1. Des cas de violences sexuelles sont instruits et jugés de manière équitable, conformément au droit en vigueur

Dans le cadre de ce résultat, trois sous composantes ont été touchées, à savoir : la justice civile, la justice militaire et la police.

Produit 1.1. Des unités spécialisées auprès des juridictions civiles sont opérationnelles en vue d'instruire et de poursuivre des cas de VSC

1. Déploiement de femmes magistrats et renforcement des cellules spécialisées de répression des violences sexuelles au sein des parquets civils

- L'amélioration des conditions de travail des parquets de Grande Instance civils en ce qui concerne la réception et l'écoute des victimes de violences sexuelles devant les parquets civils suite à l'équipement des sept (7) cellules spéciales contre les violences sexuelles y compris l'installation d'un conteneur de bureau au sein du bureau du Procureur de Bukavu élargissant ainsi l'espace de travail. Ceci a permis d'augmenter les cas de dénonciations et offre une meilleure confidentialité et sécurité des personnes notamment des femmes victimes.
- Amélioration du rapprochement de la Justice avec les justiciables par le déploiement de 19 magistrats dans les cellules spéciales ainsi équipées à Bunia, Beni, Butembo, Bukavu, Uvira et Kalemie au sein des parquets civils. Le projet a facilité également les conditions de leur déplacement et leur hébergement dans de nouveaux lieux d'affectation ; Ceci a amélioré la célérité dans le traitement des dossiers et augmente la confiance des victimes mais augmenté également la confiance dans la Justice dans les zones du projet.
- Pour renforcer ce rapprochement avec les requérants de la justice et améliorer la célérité dans le rendu de la justice des missions de terrain des magistrats de ces cellules a ont été soutenues dans toutes les provinces ciblées (de Bunia, Beni, Butembo, Goma, Bukavu, Uvira, Kalemie) permettant ainsi la tenue des audiences foraines, des enquêtes judiciaires, des inspections des lieux de détentions ;
- 24 Sessions de sensibilisation et ateliers ciblant des groupes de femmes, des organisations de la société civile y compris les étudiants des universités et des leaders locaux ont été organisées par les cellules spécialisées avec l'appui technique et financier du BCNUDH à travers le projet. Ces activités permettent de prévenir les violences sexuelles par l'information.

2. Appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi du déploiement et de l'efficacité du déploiement

- Un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place et a effectué des missions à Bunia, Beni, Butembo, Bukavu, Uvira et Kalemie, pour assurer le suivi de l'effectivité et du déploiement des femmes et évaluer l'impact de l'activité.
- 2 ateliers de revue ont été organisés à Goma pour les magistrats des cellules spéciales de Bunia, Beni, Butembo et Goma et à Bukavu pour les magistrats des cellules spéciales de Kalemie, Uvira et Bukavu et a permis aux acteurs de faire un état de lieux de forces et faiblesses.
- Un atelier d'évaluation à mi-parcours a été organisé à Kinshasa pour évaluer les progrès du projet de déploiement des femmes, un atelier qui a regroupé le BCNUDH, les magistrats des cellules spécialisées, et le Conseil Supérieur de la Magistrature a été tenu et permis aux magistrats et acteurs impliqués d'évaluer les forces du projet de déploiement des femmes.

3. Appui à la préparation des dossiers de VSC (missions d'enquête, collecte d'informations)

Le BCNUDH a appuyé financièrement et techniquement 2 cliniques juridiques dans la préparation des dossiers des victimes pour la poursuite des crimes de violence sexuelle. Ceci a permis d'aider 243 victimes et de parvenir à la condamnation de 45 auteurs devant la justice civile.

Produit 1.2. Les auditorats militaires sont en mesure d'instruire et de poursuivre des cas de VSC

Les interventions du projet contribuent à l'amélioration de la confiance en la justice militaire. Bien que de manière générale la méfiance demeure, de juin 2015 à Juin 2016 la méfiance envers la justice militaire est allée de 75% à 67% de méfiance. Ce qui implique une amélioration de 8% de la confiance entre ces deux périodes.²

1. Assistance technique aux cas de crimes de violences sexuelles liés aux conflits à travers les cellules d'appui aux poursuites

Le résultat

L'expertise acteurs judiciaires militaires a été améliorée et permet une conduite plus professionnelle des enquêtes et poursuites judiciaires :

Le Projet a recruté deux consultants dont l'immersion au sein des CAP a facilité des appuis-conseils qui ont renforcé les capacités des Magistrats et inspecteurs ...en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites judiciaires surtout en ce qui concerne lutter contre l'impunité.

Résultat: mise en place d'outils de référence dans la poursuite des crimes internationaux ci-dessous.

- Un guide sur les enquêtes relatives aux crimes graves mis en place
- Un guide sur la téléphonie et sa vulgarisation mis en place au Nord Kivu, Sud Kivu et dans l'ancienne Province orientale.
- Des plans d'enquêtes et des modèles de procès-verbaux et canevas d'audition des victimes et témoins, d'interrogatoire des personnes suspectées ont été mis en place et les acteurs judiciaires ont été coachés à les utiliser.

Ces différents outils ont permis de faciliter et d'encadrer le travail des enquêteurs militaires, notamment en matière de :

- Auditions des victimes et témoins de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences sexuelles de masse
- Interrogatoires des suspects de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences sexuelles de masse
- Techniques de constatations, préservations et recueil des traces et indices en matière de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences de masse
- Direction d'enquête, travail en groupe et analyse criminelle.

Ainsi par exemple, des enquêtes complexes ont pu aboutir grâce à l'exploitation de la téléphonie et des auditions structurées et adaptées³.

De même, un consultant a été recruté pour appuyer les acteurs judiciaires à mettre en place une stratégie de priorisation des dossiers relatifs aux crimes graves dans le cadre de l'activité ci-dessous de définition d'une stratégie de poursuites en matière de violences sexuelles liées aux conflits.

² HHI, PNUD, Monusco : Sondage, consolidation de la paix et la démocratie, Rapport 7, Août 2016, Page 12.

³ Une des critiques formulées par HRW dans son analyse du dossier de crimes graves de Minova de 2012 consistait à l'incapacité pour les acteurs judiciaires de récolter des preuves plus solides. Le projet a investi dans l'appui technique pour améliorer cette faiblesse. Des dossiers comme Habarugira (recrutement d'enfants), Kavumu (viol d'enfant) bien que complexes démontrent que cette difficulté peut être surmontée.

2. Définition d'une stratégie de poursuites:

Le plus grand résultat atteint à ce stade est la mise en place au sein du système judiciaire d'un système de gestion de stocks judiciaires en matière des crimes internationaux. Il s'agit de la stratégie dite de priorisation des dossiers des crimes graves structurée sur la définitions des critères de priorisation des dossiers et des cibles annuelles et l'affectation des ressources subséquentes.

Le plan défini pour les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et en Ituri permet d'identifier 17 affaires prioritaires i.

3. Formation des magistrats et des enquêteurs:

Trois sessions de formation des magistrats et enquêteurs ont été appuyées par le projet et ont portées sur les techniques d'enquêtes à l'aide de la téléphonie. Ces sessions ont bénéficié à 75 personnes (25 par session à Goma, Beni et Bukavu). Le contenu de ces formations a été dicté par la nature des crimes de violences sexuelles de masse et autres crimes graves dont souvent l'organisation de la commission laisse des traces d'utilisation d'appareils téléphoniques et avec la lacune que les acteurs judiciaires ne disposaient pas de capacité à exploiter ce genre de traces.

Cela a amélioré la qualité de la documentation des dossiers et permis aux enquêteurs d'être capables d'identifier des suspects des crimes graves qui autrement seraient restés impunis.

4. Assistance technique et logistique aux enquêtes et audiences (in locu ou mobile):

Durant la période de mise en œuvre du projet, 15 audiences foraines et 11 missions d'enquête ont été appuyées. Dans l'ensemble ces procédures concernent des affaires de crimes relevant du statut de Rome mais aussi des affaires de droit commun mais en lien avec le conflit.

a. Appui aux crimes les plus graves

Au vu des résultats limités enregistrés par les CAP dans l'appui aux cas de crimes les plus graves (Depuis leur installation jusqu'en 2015, les CAP avaient appuyés moins de 10 cas de crimes de la compétence de la CPI alors que c'est là le principal de leur mandat), le projet a mis un accent particulier sur cette catégorie des crimes. Les appuis techniques et logistiques ont été réorientés pour viser primordialement cette catégorie des crimes de la compétence de la CPI.

Comme dit supra, la mise en place d'une stratégie de priorisation annuelle des affaires relatives aux crimes graves a facilité la démarche. Dans la première phase 17 affaires emblématiques ont ainsi été priorisées et 15 d'entre elles réellement progressées et des enquêtes ont été clôturées ou sont en voie de clôture dans 10 de ces 17 affaires⁴.

Cette stratégie de priorisation des affaires est une étape vers la stratégie nationale de poursuite recommandée par les états généraux de la justice.

⁴ En ce qui concerne le niveau de traitement de ces affaires, l'indice de mesure de la progression du traitement qui a été mis en place en concertation avec toutes les parties prenantes permet de dire que le traitement de ces 17 dossiers est à près de 42% (la phase des enquêtes est suffisamment clôturée dans la majorité). Cet indice est construit de sorte à considérer comme clôturé un cas qui a reçu la réparation en cas de condamnation ou dont les voies de recours sont épuisées en cas d'acquiescement.

En plus de ces affaires dites prioritaires, trois autres affaires internationales non prioritaires ont été appuyées.

Ci-dessous les dossiers de crimes de masses impliquant des violences sexuelles ayant bénéficié de l'appui du projet

| N° | Dossier | Status | Victimes VSX | Total victimes |
|----|------------------------------|----------------------|--------------|----------------|
| 01 | Dossier Ossio | Jugé | 08 | 12 |
| 02 | Dossier Musenyi | Fixé | 17 | 104 |
| 03 | Dossier Bele Mbade | Jugé | 06 | 21 |
| 04 | Dossier Habarugira | Vers clôture enquête | 11 | 109 |
| 05 | Dossier « Kikamba » | En enquêtes | 41 | 92 |
| 06 | Dossier Nzovu | En jugement | 11 | 74 |
| 07 | viol massif commis à Kiringa | Jugé | 10 | 24 |
| 08 | Dossier Mirenzo | En enquête | 12 | 147 |

b. Autres affaires non internationales

Tout en gardant la priorité des interventions sur les affaires de crimes les plus graves du Droit International, le Projet a également appuyé les enquêtes et le jugement d'autres affaires traités par la justice ayant un trait avec les violences sexuelles liées au conflit. Ces affaires portent sur des faits de viols et de crimes de sang ainsi que la participation aux groupes armés⁵. (Voir données ci-dessous).

| Juridictions | Lieu | Nbre dossiers | Nbre jugés | Nbre crimes sang | Nbre crimes VS |
|--------------------------|----------------|---------------|------------|------------------|----------------|
| TMG Goma | Kitshanga, | 18 | 18 | 10 | 8 |
| | Masisi, | 15 | 15 | 7 | 8 |
| | Bunagana | 17 | 17 | 11 | 6 |
| | Kiwanja | 10 | 10 | 2 | 8 |
| | Kasindi | 15 | 15 | 4 | 11 |
| | Kirumba | 10 | 10 | 2 | 8 |
| | Mangina | 10 | 10 | 3 | 7 |
| TMG Bunia | Kasenyi | 16 | 16 | 3 | 13 |
| | Getty (3 fois) | | | | |
| Cour Militaire Kisangani | Mambasa | 30 | 30 | 9 | 21 |
| Katanga | Pweto | 11 | 11 | 3 | 8 |
| CM SK | Uvira | 7 | 7 | 4 | 3 |
| Total | | 168 | 168 | 67 | 101 |

Produit 1.3. Les cas de VSC sont jugés selon les principes du procès équitable

1. Aide financière à une représentation judiciaire des victimes et des prévenus (dans le procès et l'exécution de la peine)

En ce qui concerne les affaires prioritaires relatives aux violences sexuelles liées aux conflits et pour tous les autres affaires appuyées, l'assistance judiciaire gratuite a été fournie à pratiquement 100% des personnes accusés des crimes graves et (Sauf pour le cas où quelques accusés ont pu se faire assister par leurs propres moyens parce que n'étant pas indigents). De même, pour tous les crimes de sang ou de violences sexuelles appuyés tous les prévenus et les victimes ont bénéficiés d'assistance judiciaire.

De manière pratique, sur la base d'accords entre le PNUD et les Barreaux, ceux-ci désignent les avocats en faveur des personnes mise en cause et les victimes et le PNUD assure la prise en charge, aussi bien au cours des enquêtes et des audiences foraines.

2. Formation des avocats et des magistrats

Pour bâtir sur les acquis des sessions de formation réalisées lors de la première phase du projet et assurer une complémentarité avec les sessions mise en place par Avocat sans frontière dans le cadre du Programme UHAKI SAFI sans les dupliquer, il est apparu nécessaire de mettre en place un outil de suivi permettant d'extraire les faiblesses persistantes en ce qui concerne l'assistance judiciaire fournie par les avocats aux prévenus.

Cet outil consiste en une « fiche de contrôle qualité » du service offert par l'avocat et complétée après chaque audience foraine sur la base d'informations recueillies auprès des prévenus bénéficiaires de l'assistance et en lien avec le monitoring effectué de l'audience.

La prochaine étape consistera à développer une formation à la suite des lacunes observées à travers cet outil et le monitoring judiciaire.

Produit 1.4. Construction et équipement de trois unités EPEVS à Kitshanga, Bukavu et Kavumu

Trois unités de la police de protection de la femme dans les territoires de Kitshanga, Kavumu et dans la ville de Bukavu sont en construction et leur état d'achèvement est à 90%. Ces unités offriront le cadre requis pour une e réception et la tenue des auditions des victimes de violences sexuelles. La construction et l'équipement pris en compte globalement, le projet contribue à plus de 85% concurrentement avec le projet de lutte contre les violences sexuelles dénommé « TUPINGE UBAKAJI » financé par le CANADA dont la contribution à ces constructions est de 15%.

Ces constructions consistent à rendre complet l'appui apporté par le projet pour rendre effective la lutte contre les crimes graves et des violences sexuelles commises en temps de conflits.

PRODUIT 2: Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de VSCVSC

LES ACTIVITES DE MISE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION

1. Les missions de protection des victimes et témoins avant et pendant les JIT (Joint Investigation Teams) et les audiences foraines

16 missions de protection ont été réalisées et ont permis d'identifier, sensibiliser, localiser, faire la cartographie et le mapping des mesures de protection. Ces missions permettent que la participation des victimes et témoins ne soit pas de nature à les exposer à des menaces sécuritaires. Ces missions ont permis la mise en place effective et efficace de mesures de protection.

Elles ont permis de **sensibiliser, identifier et faire la cartographie** de 2205 victimes et témoins dont 661 hommes, 1292 femmes, 76 mineurs garçons, 59 mineures fillettes et 117 victimes de violences sexuelles. Les autres victimes sont soit celles des crimes contre l'humanité et crime de guerre et autres violations graves de droit de l'homme.

D'autres part, ces missions de protection ont également permis **d'assurer l'assistance et la protection** de **1104** victimes et témoins dont 372 hommes, 606 femmes, 22 mineurs garçons, 22 mineures fillettes et 78

victimes de violences sexuelles. Les autres victimes sont soit celles des crimes contre l'humanité et crime de guerre et autres violations graves de droit de l'homme.

Au moins 11 audiences foraines ont été organisées entre octobre 2015 et décembre 2016. Ces audiences foraines ont été tenues durant cette période et permis l'assistance et la protection de **340 victimes** et témoins qui ont été pris en charge et assistés dont 146 hommes, 113 femmes, 13 garçons mineurs, 14 fillettes et 32 victimes de violences sexuelles.

2. Protection individuelle

Le projet a appuyé un cas de protection individuelle d'une victime de Beni qui a quitté Beni le 3 mai 2016 jusqu'en Equateur/Mbandaka.

FORMATION ET ENCADREMENT DES ACTEURS CONCERNES A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION DURANT LES PROCEDURES JUCICIAIRES

1. Formations en collaboration avec le conseil supérieur de la magistrature, les barreaux et les partenaires en matière de protection des victimes de violences sexuelles

En vue d'assurer une protection efficace des victimes et témoins des violences sexuelles, des formations des acteurs concernés dans la mise en œuvre des mesures de protection des victimes et témoins durant les procédures judiciaires ont été appuyées par le projet. Par ailleurs, des ateliers d'échange sur les questions spécifiques de protection ont été tenus. Ces sessions ont permis d'améliorer les connaissances des acteurs sur la protection, notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de protection. Les différents ateliers ont eu lieu respectivement à Goma, Bunia, Bukavu, Dungu.

Ces formations ont visés des ONG, des barreaux et des magistrats et officiers militaires.

2. Formation des points focaux, ONG et membres de la société civile

Cette formation a permis aux participants de maîtriser des aspects spécifiques de protection selon les besoins, mais également de renforcer « *Le rôle des membres de la société civile et des défenseurs des droits de l'Homme dans la protection des victimes et témoins des violences sexuelles* ».

Trois formations des points focaux, ONG, membres de la société civile et journalistes ont été réalisées durant la période d'octobre 2015 et décembre 2016. 77 personnes ont bénéficié de cette formation axée sur les questions de protection dont 61 hommes et 16 femmes. Ci-dessous les détails relatifs aux différentes formations:

| N° | Lieu | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|--|---------------|---------------|--------------|
| 01 | Formation acteurs OSC et les membres des réseaux de protection à Dungu | 17 | 4 | 21 |
| 02 | Formation des points focaux dossier Habarugira à Goma | 12 | 4 | 16 |

| | | | | |
|----|--|----|---|----|
| 03 | Formation des points focaux, les défenseurs de droits de l'homme et les journalistes à Dungu | 32 | 8 | 40 |
|----|--|----|---|----|

3. Formations des avocats

Les avocats des barreaux de Bukavu, Goma et Ituri ont été formés sur le thème « *Le rôle et les bonnes pratiques des avocats dans la pratique professionnelle d'assistance judiciaire et la protection des victimes et témoins des violences sexuelles* ».

| N° | Lieu de la mission et dossier | Hommes | Femmes | Total | Observation |
|----|-------------------------------|--------|--------|-------|-------------|
| 01 | Formation Kisangani | 28 | 8 | 36 | |
| 02 | Formation Goma | 19 | 6 | 25 | |
| 03 | Formation Bukavu | 20 | 9 | 29 | |

4. Formation des magistrats civils et militaires du parquet et du siège, des FARDC conformément au Plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles

Trois formations organisées à l'intention des *magistrats civils et militaires (du parquet et du siège) du Sud-Kivu, Nord Kivu et Ituri* sur le thème « *Le rôle et les bonnes pratiques des autorités judiciaires dans la protection des victimes, des témoins et du personnel Judiciaire de violences sexuelles* ».

| N° | Lieu | Hommes | Femmes | Total | Observation |
|----|--|--------|--------|-------|-------------|
| 01 | Formations Bukavu | 26 | 01 | 27 | |
| 02 | Formation à Bunia | 23 | 01 | 24 | |
| 03 | Formation à Goma | 21 | 02 | 23 | |
| 04 | Formation magistrats et commandants FARDC. | 71 | | 71 | 4 généraux |

PRODUIT 3: Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la Commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents

Faisant suite aux recommandations issues des séances du 23 avril et du 19 mai 2015 au cours desquelles, l'Assemblée plénière du Sénat avait respectivement adopté le rapport et les recommandations spécifiques de la Commission relatifs à l'état des lieux sur les violences sexuelles, la Commission spéciale chargée des questions liées aux violences sexuelles en période des conflits en République Démocratique du Congo a été

appuyée par le projet pour effectuer une deuxième mission en vue de mener une campagne de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et de consultation pour l'élaboration d'une proposition de loi relative à la protection des survivant(e)s des violences sexuelles.

Ci-après les résultats atteints à l'issue de cette mission:

- Des avis et considérations sur l'évolution des violences sexuelles ont été recueillis auprès des autorités et acteurs impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles ;
- Des observations des participants sur l'élaboration d'une proposition de loi portant protection des survivant(e)s des violences sexuelles dans laquelle sera créé un fonds permettant leur indemnisation, ont été recueillies auprès des autorités politico-administratives et acteurs de la société civile ; and
- La perception des acteurs par rapport à la constitution de fonds pour l'indemnisation des victimes est documentée. En effet, certains sont contre cette indemnisation estimant que celle-ci pérenniserait les violences sexuelles alors que les autres pensent que cette réparation encouragerait la réinsertion sociale.

Ces missions dont le rapport a été adopté à la plénière du Sénat du 28 novembre 2016, se sont déroulées dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika avec l'appui du projet TOE.

PRODUIT 4: Le Bureau du Représentant personnel du Président de la République en matière de violence sexuelle et recrutement d'enfants (BRP) assure le soutien et le renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences

Afin de mettre en œuvre l'une des recommandations des concertations nationales de septembre 2013 et répondre aux attentes exprimées par les partenaires internationaux, le Président de la République Démocratique du Congo a nommé, par l'Ordonnance n°14/021 du 8 juillet 2014, son Représentant Personnel chargé de lutter contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants. Le projet TOE appuie le BRP à soutenir et renforcer la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants en RDC.

Ainsi, conformément aux principaux axes définis dans le plan stratégique du BRP, les résultats suivants ont été obtenus :

- Mise en œuvre des capacités institutionnelles et organisationnelles du BRP

L'appui du projet TOE a permis d'améliorer l'organisation et la planification en amont des activités constatées notamment par la mise en œuvre de l'audit organisationnel SESOMO et le recrutement des profils spécialisés, ainsi que l'augmentation des activités et mission sur terrain, mais également une amélioration qualitative des notes conceptuelles et termes de référence.

- Opérationnalisation de la lutte contre les violences sexuelles

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la lutte contre les violences sexuelles, le BRP a participé aux efforts des juridictions militaires et civiles pour rendre justice aux victimes des violences sexuelles. Cette collaboration a permis d'opérer plusieurs arrestations et condamnations par ces juridictions. Dans le lot de ces arrestations, il y a notamment l'arrestation du député provincial BATUMIKE et de ses 65 adeptes pour le meurtre et les crimes contre l'humanité par viol (sur les très jeunes personnes) et la condamnation du premier substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Matadi. En outre, le BRP s'est engagé avec le Sénat pour amorcer les travaux et la sensibilisation sur le fond de réparation.

- *Mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer*

La mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer du BRP a eu comme résultat, la reconnaissance par les Nations Unies, les Fondations des Princes et Princesses de Monaco, les participants au New African Woman Forum, la Baronne Annesley de la Grande Bretagne, le Haut-Commissariat au Droit de l'homme et divers acteurs nationaux, des efforts notables de lutte contre les violences sexuelles en RDC. En effet, la résolution 2277 du 29 mars 2016 du Conseil de Sécurité reconnaît spécifiquement le progrès réalisé par la RDC en matière de lutte contre les violences sexuelles. Parallèlement, la RDC, à Londres, a été nommée pour son combat lors du New African Woman Forum. La reconnaissance des progrès réalisés par la RDC dans la lutte contre les violences sexuelles a été couronnée par l'octroi du prix « Pour un monde Meilleur », « Better World Awards » en anglais par les Fondations des Princes et Princesses de Monaco.

- *Redynamisation des mécanismes de coordination et de suivi des acteurs impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles liés aux conflits*

La redynamisation des mécanismes de coordination et de suivi des acteurs impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits a permis au BRP de rassembler et de consolider les données relatives aux Violences sexuelles produites par les différents acteurs concernés par cette thématique.

PRODUIT 5: Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre

Augmentation de la redevabilité de la hiérarchie militaire notamment les officiers de Commandement de la 3ème Zone Défense par la manifestation de 193 déclarations sur honneur (déclaration ou acte d'engagement) à lutter contre les violences sexuelles au sein de leurs troupes.

Depuis Août 2014, les FARDC disposent d'un plan d'actions pour la lutte contre les violences sexuelles et en octobre 2014, une commission chargée du suivi de sa mise en œuvre a été mise en place.

L'objet de ce type d'actions vise à engager les commandants des unités de la 3ème Zone de défense à s'en imprégner pour une meilleure prévention et répression des violences sexuelles lorsqu'elles sont commises au sein de leurs troupes.

Challenges and Lessons Learned.

La subdivision administrative et territoriale actuelle passant de 11 à 26 provinces, a accru les besoins en termes de création de nouvelles juridictions dans la zone de couverture du projet alors qu'initialement le projet n'avait pas été élaboré sur cette base.

Le budget de l'Etat qui affecte des ressources limitées aux besoins de la justice accroissant des demandes sur le projet.

Une approche conjointe et interactive entre les partenaires améliore la qualité des interventions et des résultats y afférents: Le projet travaille avec plusieurs parties prenantes dont par les autorités judiciaires provinciales et les services centraux des institutions nationales (BRP, Sénat, CSM, Ministère de la Justice, ...), cela permet une bonne appropriation des résultats. Le traitement des dossiers prioritaires graves ont eu un plus grand impact suite à en partie suite à l'engagement des structures judiciaires et politiques au niveau central (L'auditorat général, le Ministère de la Justice et dans une certaine mesure le Bureau de la Représentante Personnelle du Président de la République en lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants).

Key partnerships and inter-agency collaboration and their impact on the results.

Le projet TOE rassemblant les institutions nationales et les agences de l'ONU pour lutter contre les violences sexuelles dans les conflits, offre un cadre important et une innovation de l'approche de travail pour la production en équipe des résultats.

L'activité de dossiers prioritaires a été fédérateur et promoteur des efforts de coordination avec aussi bien les partenaires de mise en œuvre du projet que tous ceux qui sont impliqués dans l'appui à la justice.